



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240716-2024-102-AR  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

**PUBLIE LE** 16 JUIL. 2024  
**N°2024-102**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Convention pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative**

**Rapporteur** : M. FORHAN

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE) Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA, M. TITOV.

**Secrétaire de séance** : M. PICOT

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 45

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



Direction générale  
Séance du conseil municipal du 26 juin 2024

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** la circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des cités éducatives ;

**Vu** la délibération 2024-027 du Conseil municipal du 7 février 2024 relative au renouvellement du label de Cité éducative ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 18 juin 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 18 juin 2024 ;

**Considérant** ce qui suit :

Le Conseil municipal par la délibération n°2024-027 du 7 février 2024 a approuvé la demande de renouvellement du label de Cité éducative auprès de l'État.

L'État a approuvé cette demande.

Il convient désormais de signer la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative.

**après en avoir délibéré, à la majorité**

**43 votes pour** dont 9 procurations (Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. VIGUIE, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, Mme SAILLAND, M. LATRONCHE, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme ADOMO)

**2 votes contre** de M. MAILLER et M. SY

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement de la Cité éducative du quartier du Bois l'Abbé concernant les Villes de Champigny-sur-Marne

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

et de Chennevières-sur-Marne.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier relatifs à la mise en œuvre de ce projet, en exécution de la présente délibération.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Yohann PICOT  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **16 JUIL. 2024**  
Publication, le **16 JUIL. 2024**  
Certifié exécutoire  
Le Maire

